

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

(Prévue le 2 mai 2022, mais déplacée en raison de cas de covid)

Lundi, le 9 mai 2022, se tient à la Place des Fondateurs à l'heure habituelle, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon

Sont présents:	M. le conseiller	Gérald Morin
	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

121-2022

Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi, 9 mai 2022.

1.0 MOT DE BIENVENUE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 2 MAI 2022.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 4 avril 2022;

3.2 Séance spéciale du 19 avril 2022.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

4.1 Mutuelle de prévention – Autorisation de signature;

4.2 Utilisation du système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) et autorisation à signer le calendrier de conservation;

4.3 Vente du 122, boulevard St-David – Autorisation de signatures;

4.4 Assurances UMQ – Organismes.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE.

5.1 Conversion du réseau d'éclairage public.

6.0 TRANSPORT ROUTIER.

6.1 Nivelage – Courtoisie;

6.2 Transport adapté Saguenay Nord – Financement.

6.3 Travaux publics – Engagement – Employés surnuméraires.

7.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.

7.1 Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

7.2 Aménagement d'une aire de stationnement sur les Terres du domaine public.

8.0 LOISIR

8.1 Camping Oasis – Engagement – Employés saisonniers.

9.0 CORRESPONDANCE.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES.

10.1 Résolution Terrain Martel / Lévesque

10.2 Motion de félicitations – Bourses Cégep

11.0 ACCEPTATIONS DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2022, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

122-2022

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

123-2022

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 19 avril 2022.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 19 avril 2022, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

124-2022

Entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention – Autorisation de signature.

CONSIDÉRANT que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2023 est acceptée telle que rédigée.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que le Groupe acciSST inc. soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de St-David-de-Falardeau, l'entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

125-2022

Utilisation du système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) et autorisation à signer le calendrier de conservation.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. a-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4^o à 7^o de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-David-de-Falardeau est un organisme public visé au paragraphe 4 à 7 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-David-de-Falardeau désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-David-de-Falardeau n'a pas de règlement de délégation de pouvoir ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le calendrier de conservation et toute

modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

126-2022

Vente du 122, boulevard St-David – Autorisation de signatures.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente du 122, boulevard St-David, au prix de 173 200\$ excluant les taxes et honoraires; incluant une clause résolutoire obligeant d'y installer des activités commerciales conformes à la réglementation municipale, à l'intérieur d'un délai de 18 mois; et que M. le maire Germain Grenon et M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

127-2022

Assurances UMQ – Organismes.

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

CONSIDÉRANT que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement # 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par et M. le conseiller Richard Sirois et résolu

- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau fasse partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.
- Que la municipalité de St-David-de-Falardeau reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

# de police	Nom	Adresse
OSBL-0102816	Maison des jeunes <i>Alaxion</i>	60, boulevard St-David
OSBL-200776	Association des propriétaires Bras du Nord	110, Bras du Nord
OSBL-202470	Association des propriétaires du lac-Clair	506, chemin B du lac-Clair

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

128-2022

Conversion du réseau d'éclairage public.

CONSIDÉRANT que l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-David-de-Falardeau a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 18 juin 2020 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 20 avril 2022 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT que l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-David-de-Falardeau est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-David-de-Falardeau désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-David-de-Falardeau autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu :

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Municipalité de St-David-de-Falardeau autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

que la Municipalité de St-David-de-Falardeau soit et est autorisée à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

que la Municipalité de St-David-de-Falardeau approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » ;

- Remplacement de 8 luminaires DEL existant par des luminaires DEL 29W, au montant de 2 750,80 \$;
- Remplacement de 9 luminaires DEL existant sur route MTQ par des luminaires DEL 81W, au montant de 3 179,88 \$;
- Remplacement de 23 luminaires DEL existant par des luminaires DEL 53W, au montant de 7 941,67 \$;
- Remplacement de 31 luminaires DEL existant par des luminaires DEL 81W, au montant de 10 952,92 \$;
- Conversion de 1 luminaire HPS 100W sur route MTQ par un luminaire DEL 136W, au montant de 686,00 \$;
- Conversion de 14 luminaires HPS 150W sur route MTQ par des luminaires DEL 136W, au montant de 9 604,00 \$;
- Remplacement de 27 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 1 740,42 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 4 porte-fusibles doubles (incluant les fusibles), au montant de 546,64 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles doubles remplacés ;

- 11 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 4 434,87 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 1 câblage (poteau de métal ou béton), au montant de 797,63 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 1 mise à terre (poteau de béton ou métallique (MALT)), au montant de 465,30 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre installées ou remplacées ;
- 15 luminaires éloignés, au montant de 1 567,80;
- Stockage d'inventaire, au montant de 2 489,72;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 10 290,40 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs juniors), au montant de 3 535,00 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires), au montant de 555,00 \$;
- Fourniture et installation de 536 plaquettes d'identification, au montant de 6 673,20 \$.

que Monsieur Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, soit et est autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

que la Municipalité de St-David-de-Falardeau est autorisée à déboursier une somme de 271 035\$ plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc., sous réserve de l'approbation d'un règlement d'emprunt à cet effet.

et que la dépense visée par la présente résolution soit acquittée par le règlement d'emprunt prévu à cet effet et par le fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

129-2022

Nivelage – Courtoisie.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède, à titre de courtoisie, à un nivelage des chemins des secteurs de villégiature selon la politique habituelle de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

130-2022

Transport adapté Saguenay Nord – Financement.

CONSIDÉRANT que Transport adapté Saguenay Nord offre le service de transport adapté à la population de St-David-de-Falardeau et à celle de plusieurs municipalités de la Rive-Nord du Saguenay ;

CONSIDÉRANT que le financement de ce service provient en grande partie du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les services de transport collectif et adapté au Saguenay se retrouvent dans une situation critique, puisque malgré une aide financière promise par le Gouvernement du Québec pour les années 2021-2022, 50% de ce financement n'a pas été reçu pour l'année 2021, et rien n'a été reçu pour l'année 2022

CONSIDÉRANT qu'en avril 2022, Transport adapté Saguenay Nord s'interrogeait sur leur capacité à maintenir les services puisqu'ils ne sont pas en mesure de faire les paiements aux transporteurs.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour, et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie Transport adapté Saguenay Nord, dans leur démarche auprès du Ministère du Transport du Québec afin que celui-ci paie le second versement de 161 271\$ de leur subvention pour l'année 2021, et verse pour l'année 2022 la partie de financement due. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

131-2022

Travaux publics – Engagement – Employés surnuméraires.

CONSIDÉRANT les recommandations faites pour l'engagement de deux (2) étudiants pour les Travaux publics.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin, et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau embauche pour soutenir le service des travaux publics

les personnes ci-bas :

<u>Noms</u>	<u>Conditions d'emploi</u>
➤ Stéphanie Beck	12-13 Sem. X 40 heures x 14,25 \$/h
➤ Alek Painchaud	12-13 Sem. X 40 heures x 14,25 \$/h

et que M. Marcel Paul soit et est autorisé à remplacer tout poste qui pourrait devenir vacant et à engager aux mêmes conditions 2 autres personnes advenant un besoin et des disponibilités en ce sens, le cas échéant. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

132-2022

Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay de modifier son schéma d'aménagement de manière à diminuer la superficie de l'affectation industrielle comprise entre les chemins de Price et du lac Emmuraillé, et d'y prévoir des usages industriels plus variés puisque la notion de "Parc technologique axée sur la transformation des produits forestiers" limite nettement les possibilités industrielles du plus important secteur ciblé à cet effet sur le territoire de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

133-2022

Aménagement d'une aire de stationnement sur les Terres du domaine public.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay d'appuyer auprès des instances concernées la mise en place à proximité du secteur alpin d'un stationnement aux bénéfices de ses contribuables du TNO-Valin, afin de répondre à leurs besoins légitimes d'accéder à leurs propriétés en période hivernale où les chemins forestiers ne sont pas entretenus. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

134-2022

Camping Oasis – Engagement – Employés saisonniers.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard, et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage les personnes ci-bas aux postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du camping municipal Oasis:

Postes	Noms	Conditions d'emploi
Responsable	Guy Brunet	20 sem. x 20,00\$/h x 40h/semaine
Préposés	Gaston Belley	16 sem. x 16,00\$/h x 30h/semaine
	Louise Corbeil	16 sem. x 16,00\$/h x 12h/semaine
	Marlène Simard	16 sem. x 16,00\$/h x 12h/semaine

et que Mme Lynda Emond soit et est autorisée à combler aux mêmes termes et conditions tout poste qui pourrait devenir vacant, le cas échéant. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Correspondance.

- 1) Le 23 mars 2022, M. Robert Pelchat, président de l'Association des propriétaires du lac-Sébastien, remerciant la Municipalité pour l'aide financière octroyée pour leurs activités de 2022.
- 2) Le 30 mars 2022, M. Claude Gagné, de FABMEC, Bâisseurs industriels, et Mme Marie-Julie Lavoie, présidente de la Fondation Charles-Gravel, invitant la Municipalité à participer ou à offrir une commandite pour la 5^{ième} édition de son « Souper de crabe » se tiendra à la cafétéria de l'école secondaire Charles-Gravel, vendredi le 20 mai 2022, 18h30. Les dons amassés seront remis à la Fondation Charles-Gravel.
- 3) Le 1^{er} avril 2022, Mme Ariane Charlebois, de l'Association canadienne pour la santé mentale, sollicitant une résolution de la Municipalité visant à reconnaître la santé mentale comme un facteur déterminant au bien-être de la population et comme une responsabilité collective partagée par tous les acteurs de la société.
- 4) Le 14 avril 2022, Mme Cynthia Larouche, directrice et Mme Doris Lavoie, présidente du Groupe d'Action Communautaire de Falardeau, demandant à la Municipalité un support financier pour la 41^{ième} édition « Bercethon » 2022.
- 5) Le 19 avril 2022, M. Daniel Jean de l'Office des personnes handicapées du Québec, informant la Municipalité qu'elle recevra en mai prochain 2 copies de la nouvelle affiche pour promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées et envoyant un bon de commande pour d'avantage de matériel promotionnel à ce sujet.
- 6) Le 20 avril 2022, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Municipalité qu'un montant de 21 611.00 \$ représentant un prêt sans intérêt qu'avait consenti la municipalité pour la construction de HLM au début des années 70, lui sera retourné et invitant la municipalité à considérer la possibilité de réinvestir cette somme dans le cadre du programme d'habitation.
- 7) Le 25 avril 2022, M. Jonathan Skeene, consultant en Archéologie, Histoire et Patrimoine, sensibilisant la Municipalité au fait que le projet de camping de la Chute-aux-Galets pourrait avoir des effets négatifs sur les vestiges de l'ancienne ville de compagnie de Chutes-aux-Galets et demandant de trouver une piste de réflexion qui permettra à la fois de développer et de mettre en valeur l'histoire de notre municipalité.
- 8) Le 25 avril 2022, M. Tommy Tremblay, directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable au Saguenay-Lac-St-Jean sollicitant la Municipalité pour le renouvellement d'adhésion au CREDD au montant de 100\$ pour 1 an, et 175\$ pour 2 ans.

- 9) Le 26 avril 2022, M. John Ross Vincelette, de JRM excavations, demandant à la Municipalité d'accorder aux entrepreneurs qui ont obtenu des contrats de déneigement pour la saison 2021-2022 une hausse reliée aux prix du carburant.
- 10) Le 26 avril 2022, M. Jimmy Tremblay de Construction Rénovation Prestige JTG, demandant à la Municipalité une modification au règlement de zonage afin de permettre la construction de « quadruplex » et de « bifamiliale jumelée » en bordure d'une partie du boulevard Martel.
- 11) Le 27 avril 2022, Mme France Raymond du Réseau Biblio, invitant la Municipalité à participer à l'assemblée générale annuelle de cet organisme qui aura lieu le 25 mai prochain à Alma.
- 12) Le 27 avril 2022, M. Martin Thibeault de Imago Village demandant à la Municipalité une modification au règlement de zonage, afin de permettre dans la zone CA-121 le commerce de détail de voisinage (Station libre-service et dépanneur)

135-2022

Groupe d'action communautaire – Bercethon.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse au Groupe d'action communautaire de Falardeau un don de 500 \$ dans le cadre de leur activité de financement le Bercethon. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

136-2022

Résolution – Terrain Martel / Lévesque.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau mandate Mme Dominique Simard, biologiste pour procéder, par étape, à la caractérisation écologique de la partie du lot 6 399 274 situé à l'intersection du boulevard Martel et du chemin Lévesque, d'en évaluer une potentielle compensation financière selon les règles applicables advenant une utilisation affectant des milieux humides (2 500\$), d'en faire une étude environnementale de site phase 1 au besoin (1 200\$), et de faire le suivi auprès des instances concernées le cas échéant (2 000\$) Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Motion de Félicitations – Bourses Cégep.

M. le maire Germain Grenon présente en son nom personnel et aux noms des membres du conseil municipal, une motion de félicitations à l'intention de Mesdames Marie-Ève De Buck et Amélie Vachon, récipiendaires d'une bourse de 500\$ chacune de la Fondation du Cégep de Chicoutimi, lesquelles sont financées par la Municipalité de St-David-de-Falardeau, pour leur assiduité et leur performance scolaire au Cégep de Chicoutimi.

Acceptation des comptes – Au 2 mai 2022.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

41203 – Bell Canada	720.01\$
41204 – Dépanneur St-David enr.	870.10
41205 – Hydro Québec	8 072.09
41206 – Uniréso télécom inc.	195.35
41207 – Vidéotron S.E.N.C.	380.41
41208 – DC COM enr.	2 414.48
41209 – Lemieux Dominic	300.00
41210 – Dépanneur St-David enr.	393.21
41211 – Hudon Daniel, M.	4 896.32
41212 – Hydro Québec	9 016.24
41213 – Xplornet communication inc.	147.14
41214 – Ministre des finances	333.22
41215 – GO le Grand Défi	500.00
41216 – Bell mobilité inc.	493.72
41217 – Dépanneur St-David enr.	1 069.59
41218 – Vidéotron S.E.N.C.	183.28
41219 – Dépanneur St-David enr.	756.94
41220 – Gaudreault, Saucier, Simard, Avocats	2 598.45
41221 – Hydro Québec	14 790.91
41222 – Transports adaptés Saguenay Nord	6 215.12
41223 – ADT Canada inc	75.71
41224 – Allard Francine, Mme	392.51
41225 – Archambault	337.49
41226 – Art Graphique Québec	880.48
41227 – Astuc inc.	165.56
41228 – Blackburn & Blackburn inc.	762.60
41229 – Boivin et Gauvin inc.	2 650.17
41230 – Capital gestion financière	25.44
41231 – Annulé	0.00
41232 – Centre de Bricoleur (le)	680.69
41233 – Chevaliers de Colomb	750.00
41234 – CIMCO Refrigeration	785.62
41235 – Les Constructions de l'Est	465.65
41236 – Construction J.R. Savard	390.92
41237 – Contrôle LG inc.	1 213.45
41238 – Coopérative nationale de	5 451.26
41239 – Déneigement H.P. Grenon inc.	1 756.25
41240 – Encreco inc.	32.15
41241 – Annulé	0.00
41242 – Excavation Claude Larouche inc.	30 135.09
41243 – Extermination Tremblay et Lemieux inc.	88.54
41244 – Fonds d'information sur le territoire	80.00
41245 – Fourniture de bureau M.S.	942.96
41246 – Gesticonfort inc.	2 507.26
41247 – Global TI / Bell	68.88
41248 – Info page inc.	102.33
41249 – Inter-Lignes	420.39
41250 – Javel Bois-Franc inc.	1 271.38

41251 – JRM Excavation	3 425.84
41252 – J. Sirois Électrique inc.	6.59
41253 – L’Arsenal	3 104.90
41254 – Marc Lavoie	145.00
41255 – Lumen	61.10
41256 – Maison des soins palliatifs du Saguenay	100.00
41257 – Ministère du Revenu du Québec	20 124.56
41258 – M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	93 547.30
41259 – Pièces d’autos Ste-Geneviève	26.97
41260 – Pompelac	83.99
41261 – PPS Canada	1 350.96
41262 – Produits sanitaires Belley	480.23
41263 – Produits sanitaires Lépine inc.	444.15
41264 – Quincaillerie Brideco ltée	820.63
41265 – Raymond Munger (1983) inc.	948.54
41266 – Receveur général du Canada	7 264.02
41267 – Régie des matières résiduelles	898.13
41268 – Robinson, Sheppard, Shapiro, avocats	615.12
41269 – Sanidro inc.	1 629.05
41270 – Secuor inc.	1 439.16
41271 – Services Matrec	8 412.49
41272 – Services Électroniques Magary	2 563.38
41273 – Signé Karine Fleuriste inc.	100.00
41274 – Société canadienne des postes	566.89
41275 – Spécialistes YG Ltée	44.33
41276 – Station-service Mercier et frères inc.	4 711.66
41277 – Transporteurs en vrac de Chicoutimi	2 143.48
41278 – Tremblay Gilles, M.	22.74
41279 – Tremblay Simon, M.	1 138.71
41280 – Tremblay Marie-Claude	360.00
41281 – Usinage Z.M.M. inc.	351.82
41282 – Variétés L.C.R. inc.	620.79
41283 – WSP Canada inc.	8 048.25

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 20 h 33.

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**